

Egalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne pendant la période 2018-2020

2021/2020(INI) - 08/11/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport d'initiative de Sandra PEREIRA (GUE/NGL, PT) sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne en 2018-2020.

Les droits des femmes sont des droits humains et donc universels et indivisibles, consacrés par le traité sur l'Union européenne et la Charte des droits fondamentaux. La lutte pour l'égalité des sexes et la promotion et la protection des droits des femmes est une responsabilité collective qui exige **des progrès et des efforts plus rapides** de la part des institutions de l'UE et des États membres.

L'UE et ses États membres doivent s'efforcer de **lutter contre les inégalités et les discriminations** fondées sur le genre et le sexe, de promouvoir l'égalité entre les sexes et de garantir l'égalité de droits et de traitement aux femmes et aux hommes dans toute leur diversité, ainsi que de veiller à ce qu'ils aient le même pouvoir et les mêmes chances de façonner la société et leur propre vie. La pandémie de COVID-19 a grandement affecté la vie des femmes et exacerbé les inégalités de genre existantes à presque tous les égards.

Une économie fondée sur l'égalité des sexes

Les députés ont souligné que le respect du droit au travail, ainsi que **l'égalité de rémunération et de traitement**, est une condition préalable essentielle à l'égalité des droits, à l'indépendance économique et à l'épanouissement professionnel des femmes. Ils ont invité la Commission et les États membres à promouvoir des politiques visant à éliminer le travail précaire et le travail à temps partiel involontaire afin d'améliorer la situation des femmes sur le marché du travail. Les États membres devraient s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes par des politiques qui valorisent le travail, les salaires, les conditions de travail et les conditions de vie de tous les travailleurs et de leurs familles.

En outre, le rapport souligne l'importance pour les États membres d'imposer des mesures fermes, y compris des **sanctions**, lorsque les entreprises ne respectent pas la législation du travail contre la discrimination et les préjugés sexistes. La Commission et le Conseil sont invités à veiller à ce que tous les crédits budgétaires prévus dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 respectent le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire dans toutes les politiques de l'UE.

L'éradication de la violence fondée sur le genre

Le rapport souligne la nécessité de lutter contre l'exploitation, les inégalités, la discrimination et la violence dont sont victimes les femmes, notant que le harcèlement sur le lieu de travail conduit les femmes à être exclues de la carrière et du secteur qu'elles ont choisis et constitue une atteinte grave à leur santé psychologique et physique. Les députés ont exhorté l'UE et ses États membres à élaborer **une directive «Me Too»** pour lutter contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Les députés ont également noté que les inégalités et les pressions économiques et sociales causées par les mesures de confinement résultant de la COVID-19, qui impliquent des restrictions de mouvement et un isolement social, ont entraîné une augmentation de la violence à l'égard des femmes, la violence domestique ayant augmenté de 30% dans certains États membres au cours du premier confinement.

Soulignant que **l'exploitation sexuelle** constitue une forme grave de violence touchant principalement les femmes et les enfants, les députés ont mis en évidence la nécessité pour les États membres de garantir un financement adéquat pour le soutien social et psychologique et l'accès aux services publics pour les victimes de la traite ou de l'exploitation sexuelle, ainsi que des services spécialisés dédiés à l'inclusion sociale des femmes et des filles vulnérables. Les États membres sont instamment priés de mettre en œuvre la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains dans son intégralité et de cesser d'emprisonner ou d'expulser les victimes potentielles de toute urgence.

Santé, éducation, inclusion et pauvreté

L'accès des femmes aux **soins de santé sexuels, reproductifs et autres** est un droit fondamental. Les services de santé et de droits sexuels et reproductifs sont des services de santé essentiels qui devraient être accessibles à tous, y compris aux femmes migrantes et réfugiées. Les États membres sont invités à lutter contre le sexisme et les stéréotypes sexistes nuisibles dans leurs systèmes éducatifs et à combattre la segmentation sexuée du marché du travail dans les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM). La participation des femmes aux activités sportives devrait également être encouragée.

Enfin, les députés ont appelé à **l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les politiques** et à la réalisation d'évaluations de l'impact sur le genre lors de la mise en place de toute nouvelle politique afin de garantir une réponse politique de l'UE plus cohérente et fondée sur des données probantes aux défis de l'égalité des sexes.